



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Septembre 2014

Date de la convocation 17 Septembre 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M. Salvador RUIZ, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.BARON Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme PASSIEUX Marie à M.COSTE Bernard, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.COSTES Jean, M.VALENTINI Gérald à M.BARDEAU Francis,</p>

Objet : Budget 2014 – Révision des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Monsieur COSTE rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération en date du 24 Mars 2010 fixant les modalités d'exécution des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable émis par la commission Moyens Généraux réunie le 09 Septembre 2014,

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement existants, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les modifications présentées de façon détaillée ci-dessous :

N° AP	LIBELLE AP	MONTANT AP	Révision 2014 AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
2010-02	Construction d'une crèche	1 435 000,00	1 704 471,07	71 489,00	2 182,76	127 695,18	771 804.13	731 300,00 AP clôturée	

- Construction d'une crèche : les travaux de la crèche « La Ritournelle » sont aujourd'hui terminés. En conséquence, il convient de clôturer l'Autorisation de Programme correspondante.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les révisions des autorisations de programme et les modalités d'exécution des autorisations de programme et des crédits de paiement, tel que présentée de façon détaillée ci-dessous :

N° AP	LIBELLE AP	MONTANT AP	Révision 2014 AP	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015
2010-02	Construction d'une crèche	1 435 000,00	1 704 471,07	71 489,00	2 182,76	127 695,18	771 804.13	731 300,00 <u>AP clôturée</u>	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140926-2014-09-24-23-DE
Date de télétransmission : 07/10/2014
Date de réception préfecture : 07/10/2014